

<p style="text-align:center"><b>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POUYFERRÉ DU 9 SEPTEMBRE 2004</b></p>
--

## **I – AUBERGE CAMPAGNARDE – MISE A DISPOSITION**

Le Conseil Municipal a retenu la candidature de Madame DEMESY Sophie pour la mise à disposition de l'exploitation du restaurant « l'Auberge Campagnarde » à compter du 1<sup>er</sup> Août 2004.

## **II – AMENAGEMENT DULOUNG – Convention Commune/France Telecom**

Dans le cadre de l'étude d'aménagement de la propriété DULOUNG, le cabinet de géomètre SARRAT-PAULHE à qui a été confiée l'étude, a consulté les divers concessionnaires des différents réseaux publics.

Aussi suite à cette consultation, France Télécom propose de passer une convention ayant pour objet de fixer les modalités techniques et financières relatives aux installations de télécommunications nécessaires à la desserte des 30 lots du lotissement communal, Rue de l'Ecole à Pouyferrière. L'ensemble des prestations réalisées par France Télécom et répertoriées dans ladite convention sont payantes et s'élèvent à la somme de 1398,12 euros TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer avec France Télécom ladite convention.

## **III – DEVOLUTION TRAVAUX VOIRIE 2004**

Après consultation d'entreprises pour les travaux de voirie 2004 en ce qui concerne les chemins Latapieu, du Lac, rue de l'Eglise et l'accès au Château, l'entreprise SARL LAPEDAGNE proposant pour la même prestation l'offre la plus avantageuse, le Conseil Municipal décide de retenir cette dernière pour un montant TTC de 55.014,21 euros.

## **IV – LANGUE OCCITANE – RENOUELEMENT CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation financière de la Commune de Pouyferrière au développement de l'enseignement de l'Occitan, proposé en partenariat avec le Conseil Général, l'Inspection Académique et l'Association "Parlem".

La sensibilisation des jeunes écoliers à la langue et à la culture de notre région donnant des résultats pédagogiques satisfaisants, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec l'Association "Parlem" pour la prochaine année scolaire 2004-2005 avec un engagement financier à hauteur de 600 euros.

## **V – DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes que Monsieur le Maire a été amenées à prendre :

- attribution à Monsieur et Madame FORT Dominique du logement communal de type T4 situé 2 Chemin de la Cancia, à compter du 1er Octobre 2004.

- arrêté de circulation et de stationnement chemin de Fould le Vendredi 24 Septembre 2004 de 9h30 à 14h00 à l'occasion de la livraison d'un Mobil Home avec grutage.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **1°) – Eglise**

#### **\* *Sonorisation***

Un devis de 5.463,33 euros TTC a été fourni par l'entreprise DUBOSC pour la sonorisation de l'Eglise. Il est décidé de se rapprocher de Monsieur le Curé pour avis.

#### **\* *Tribune***

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'entreprise MAGNE pour la pose d'une rambarde afin de sécuriser la descente des marches, de la tribune, coût 379,13 € TTC

### **2°) -Ecole**

Un devis a été demandé à l'entreprise Fermetures lourdaises pour la pose de volets roulants à l'école, devis s'élevant à la somme de 2750,00 euros TTC. Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense d'investissement au Budget Supplémentaire 2004.

### **3°) - Cadastre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dématérialisation de tous les supports papiers en ce qui concerne les matrices cadastrales et les rôles des impôts locaux, aussi la Commune de Poueyferré se dote d'un nouveau logiciel de numérisation du cadastre qui permettra à la fois d'éditer les plans et d'obtenir les mêmes renseignements que ceux qu'offrait le support papier.

Ce logiciel fourni par la société AGEDI comprend également 1 logiciel d'urbanisme qui permettra de suivre la gestion de l'occupation des sols (CU, DT, PC,...) pour un coût symbolique de 77 euros.

### **4°) – Incendie – Réserves Naturelles**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre du SDIS nous informant de l'insuffisance de notre réseau d'incendie en matière de débit. Monsieur le Maire charge Monsieur le Secrétaire de se mettre en rapport avec les services du SDIS pour étudier les solutions à apporter à ce problème.

### **5°) - Traversée Village et Route de Peyrouse**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de la DDE pour le chemin départemental Rue des Pyrénées pour lequel il est demandé l'installation de 2 ralentisseurs

ainsi que pour la prise d'un arrêté limitant la circulation sur la route de Peyrouse compte tenu de la densité du trafic induit par le nouveau centre de stockage des déchets ultimes.

**6°) – Lotissement Nid Bigourdan**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection des trottoirs qui a été confiée à l'entreprise RIBEIRO est en cours d'exécution.

**Le Maire**

**Jean-Louis CAZAUBON**